

LES AIDES FISCALES À L'ENTREPRISE : VISER LA CRÉATION DE RICHESSE

Mémoire présenté par la
Chambre de commerce du Montréal métropolitain

dans le cadre de la consultation du

Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions
ressources et à la nouvelle économie

Octobre 2007



© Chambre de commerce du Montréal métropolitain



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Board of Trade of Metropolitan Montreal

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Introduction

C'est avec grand intérêt que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain participe à la consultation du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie. D'emblée, la Chambre tient à reconnaître l'importance de soutenir la compétitivité des entreprises du Québec et convient que les aides fiscales constituent un des moyens pouvant stimuler ce développement. Cela est particulièrement vrai dans le contexte de forte concurrence dans des créneaux où notre expertise est reconnue. Avec cette évolution constatée, il devient dès lors indispensable pour le Québec de s'assurer de mettre en place un environnement propice à l'attraction d'investissements et de talents qui contribueront à leur tour au développement économique.

La Chambre est d'avis que dans toutes aides fiscales mises en place par les gouvernements, trois principes directeurs devraient servir de balises afin d'en maximiser les bénéfices. C'est en tenant compte de ces principes – **amélioration de la compétitivité des entreprises, création de richesse et de profits, et prévisibilité à long terme** – que la Chambre a formulé les commentaires et recommandations contenus dans le présent document. Avec comme objectif de jouer un rôle d'acteur économique contributif et responsable, la Chambre est très heureuse de transmettre aujourd'hui ses commentaires et réflexions sur les aides fiscales aux régions et, plus particulièrement, à celles de la nouvelle économie.

1. Amélioration de la compétitivité des entreprises

Au cours des dernières années, le Québec a fait le choix délibéré de l'économie du savoir et, dans de nombreux secteurs économiques, s'est taillé une place de choix parmi les leaders mondiaux. Appuyés par d'importants programmes d'aide gouvernementale, certains secteurs de la nouvelle économie ont connu un essor qui leur a permis de devenir des piliers de l'économie du Québec et en particulier de sa métropole. Que ce soit dans les secteurs de l'aéronautique, des biotechnologies ou des technologies de l'information, le gouvernement aura contribué à en faire des secteurs qui placent Montréal parmi les métropoles les plus importantes en ce qui a trait à la recherche et aux innovations qui y sont générées.

Ainsi, à la question formulée par le groupe de travail sur la pertinence d'aides fiscales de nature sectorielle, la Chambre croit que ces dernières peuvent apporter une importante contribution à l'économie québécoise. Sciemment orientées vers des secteurs à fort potentiel de développement, ou dans des secteurs qui génèrent déjà d'importantes retombées économiques, les aides fiscales peuvent faire la différence entre croissance et surplace pour de nombreuses entreprises.

La Chambre est donc d'avis que, dans la mesure où le Québec bénéficie d'atouts sur lesquels est déjà largement basé son développement économique, notamment parce qu'un important savoir-faire a été développé et que des entreprises innovantes ont été fondées dans ces secteurs, nous ne pouvons faire autrement que de maintenir une certaine forme d'aide à ces mêmes secteurs, où nous faisons déjà bien et pour lesquels notre expertise est mondialement reconnue.

Cela est particulièrement le cas du secteur des technologies de l'information et des communications – lequel a bénéficié d'une aide gouvernementale appréciable au cours des dernières années – qui, uniquement dans la région de Montréal, employait 120 000 personnes en 2006. Ce secteur de pointe

plaçait Montréal au 8^e rang des métropoles nord-américaines pour le nombre d'emplois dans ce secteur et au 3^e en ce qui a trait à la densité des emplois du même domaine. Par ailleurs, il est à noter que plus de 75 % des entreprises du secteur sont des PME ayant 10 employés et moins et que seulement 3 % des entreprises comptent 100 employés et plus¹. Cet état de fait démontre qu'au-delà des entreprises directement soutenues par les aides fiscales gouvernementales, l'ensemble du secteur peut également profiter d'un effet d'entraînement.

À l'inverse, à la question posée dans le document de consultation à l'égard d'une aide fiscale définie en fonction du territoire, la Chambre émet de sérieuses réserves sur son attrait. En effet, cette forme d'aide tend à alimenter une concurrence interne, réelle et perçue, qui ne favorise pas la cohésion du développement, et ce, qu'il s'agisse de développement régional ou dans des aires définies de la métropole.

Ainsi, de l'avis de la Chambre, les aides territoriales mises en place par le gouvernement du Québec au cours des années 1990 – qu'elles soient régionales ou destinées à des aires définies au sein de la région montréalaise –, même si elles poursuivaient des objectifs plus que louables, demeurent peu souhaitables dans la mesure où elles mettent en concurrence des régions au sein même du Québec.

2. Création de richesse et de profits

Si les aides gouvernementales peuvent prendre de multiples formes, aux yeux de la Chambre, il importe d'abord de les orienter de façon à générer le plus de retombées, et ce, pour l'ensemble de la communauté. À cet égard, il est généralement reconnu que les crédits d'impôt octroyés par le gouvernement du Québec pour la recherche et le développement au sein des entreprises constituent des moyens structurants pour que ces mêmes entreprises améliorent leur compétitivité et demeurent concurrentielles. Ces crédits permettent également de favoriser les liens entre les chercheurs universitaires et les entreprises desquels peuvent émerger des innovations majeures à fort potentiel de développement. De tels cas sont particulièrement communs dans le secteur de la pharmacie et des biotechnologies, des secteurs employant plus de 40 000 personnes uniquement dans la région métropolitaine.

Il est également reconnu qu'au sein de nombreux secteurs économiques, les crédits d'impôt accordés aux chercheurs étrangers qui s'installent au Québec contribuent à la compétitivité des entreprises. En effet, ils permettent à plusieurs d'entre elles d'attirer des chercheurs de renommée internationale et de créer, autour de ces individus, des équipes qui bénéficient de subventions et de bourses qui proviennent de multiples bailleurs de fonds locaux et étrangers. Une telle mesure permet donc de fournir à ces chercheurs des environnements de travail à la fine pointe de la technologie, et notamment, de générer des innovations susceptibles d'être ensuite commercialisées.

Il est toutefois constaté que les innovations au Québec, parfois issues de ces programmes, parviennent difficilement sur le marché, principalement en raison du fait que les différents programmes d'aide se limitent aux phases expérimentales, tout juste avant le stade de la commercialisation. Cet enjeu se manifeste également à Montréal, où nous avons constaté que les jeunes entreprises ont davantage de difficulté à se développer et à dépasser le seuil des deux ans d'existence comparativement aux autres métropoles du pays². Faciliter la commercialisation des innovations permettrait, sans aucun doute, d'améliorer la pérennité des jeunes entreprises, et ce, peu importe qu'elles soient situées en région ou au

¹ Mémoire de la Grappe des technologies de l'information et des communications du Grand Montréal, présenté dans le cadre de la consultation du Groupe de travail sur les aides fiscales mandaté par le gouvernement du Québec, octobre 2007.

² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Bulletin de santé de Montréal, Regard sur l'entrepreneuriat montréalais, édition 2006.

sein des grandes villes, ou que la commercialisation de leur innovation soit orientée vers la scène locale ou internationale.

La phase de commercialisation constitue l'étape névralgique de la mise en valeur des innovations, puisqu'elle constitue l'étape qui permettra la rentabilisation des investissements faits dans la recherche et développement du produit. Par le biais de la mise en marché des produits, elle favorise également la création de richesse, l'élément crucial à la prospérité future du Québec. Pour cette raison, la Chambre considère que le gouvernement devrait considérer avec beaucoup d'attention la possibilité d'appuyer, de manière générale ou sectorielle, la phase de commercialisation des entreprises.

Par ailleurs, si les programmes d'aide fiscale du gouvernement sont des outils qui contribuent indéniablement à la prospérité des entreprises et à la création de la richesse, ils ne sont pas les seuls. Ces mesures doivent être, bien évidemment, accompagnées et même précédées de multiples interventions. Or, l'une des plus importantes, de l'avis de la Chambre, est certainement celle de la formation de la main-d'œuvre. En effet, si les entreprises du Québec aspirent à se doter des techniques de pointe et des équipements les meilleurs, elles ne pourront prospérer sans compter sur une main-d'œuvre de haut niveau. À cet égard, le financement des institutions d'enseignement chargées de la formation technique ou universitaire des futurs travailleurs – mais aussi de l'attraction d'étudiants étrangers – doit demeurer une priorité pour le gouvernement afin que les besoins de main-d'œuvre des entreprises puissent être comblés.

3. Prévisibilité à long terme

Les aides gouvernementales mises en place au cours des années 1990 prendront fin, dans leur forme actuelle, au cours de la période 2009-2013. Pour la Chambre, leur mode d'attribution devra être revu afin d'améliorer la compétitivité des entreprises, de créer de la richesse et de générer des profits, en plus d'assurer leur prévisibilité à moyen et à long terme. En effet, l'assurance que les aides gouvernementales sont prévisibles et disponibles à long terme peut, dans certains cas, inciter les entreprises à effectuer des investissements importants. En fait, dans la mesure où dans bien des entreprises on songe déjà à la planification des années 2009 et suivantes, il est important que le gouvernement fasse rapidement connaître ses intentions. Il serait dommage en effet que des initiatives visant à retenir ou à attirer à Montréal et au Québec des activités dans des secteurs de pointe soient annoncées trop tardivement pour véritablement être prises en considération.

Cela étant dit, la Chambre prône également la mise en place d'un mécanisme assurant une révision régulière des programmes d'aide et de leur efficacité. Dans la mesure où le contexte économique et les besoins des entreprises évoluent, il est tout indiqué que le gouvernement soit en mesure d'adapter ses programmes aux nouvelles réalités – tout en respectant les engagements à moyen et à long terme qu'il aura pris auparavant.

Dans ce contexte, si la Chambre est en accord avec la terminaison dans leur forme actuelle et selon les échéanciers prévus des mesures d'aide fiscale actuelles, elle croit qu'il est aussi important de s'interroger sur les impacts qu'aura cette décision et suggère que soit évaluée la nécessité de mettre en place des mesures de transition. Les aides accordées constituent d'importantes contributions à certaines entreprises et il importe que tous les efforts soient faits afin d'assurer la pérennité de ce qui constitue, en fin de compte, des investissements publics.

Un autre élément à considérer dans la refonte des aides gouvernementales à venir est la facilité d'application pour les instances gouvernementales et de gestion pour les entreprises. Si les aides gouvernementales jouent un rôle important dans le développement économique à l'échelle de la province, elles ne doivent pas compromettre la compétitivité des entreprises en raison de démarches administratives complexes pour leur qualification et leur gestion.

Conclusion :

Le contexte de forte concurrence qui prévaut depuis quelques années, et particulièrement avec l'émergence de pays en voie de développement qui concurrencent le Québec dans des créneaux où notre expertise est reconnue, commande que nous nous dotions des outils les plus efficaces pour nous assurer d'un plein et sain développement.

La Chambre voit dans cette initiative du Groupe de travail sur les aides fiscales et la nouvelle économie une nouvelle occasion d'améliorer l'intervention gouvernementale et de maximiser son impact. Il faut se donner comme objectif que les interventions du gouvernement, quelles qu'elles soient, génèrent les retombées les plus importantes. Ainsi, si les commentaires de la Chambre dans cet avis ont essentiellement porté sur les mesures fiscales sectorielles et territoriales, il n'en demeure pas moins que nous considérons qu'il est essentiel de situer cette réflexion dans le contexte plus large de la compétitivité de l'environnement d'affaires québécois, notamment le régime fiscal dans son ensemble.

À cet égard, la Chambre est d'avis qu'il y a encore beaucoup à faire pour situer le Québec parmi les destinations les plus attrayantes pour les investissements – tout en reconnaissant que la situation financière du gouvernement québécois lui confère bien peu de marge de manœuvre pour atteindre cet objectif. Ainsi, faute de pouvoir agir de manière décisive sur l'ensemble du régime – par exemple, en abolissant dès maintenant la taxe sur le capital –, la Chambre considère qu'il peut être porteur de cibler prioritairement certains secteurs d'intervention, toujours dans l'optique de maximiser la création de richesse et, conséquemment, le rendement des investissements gouvernementaux.